



Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz



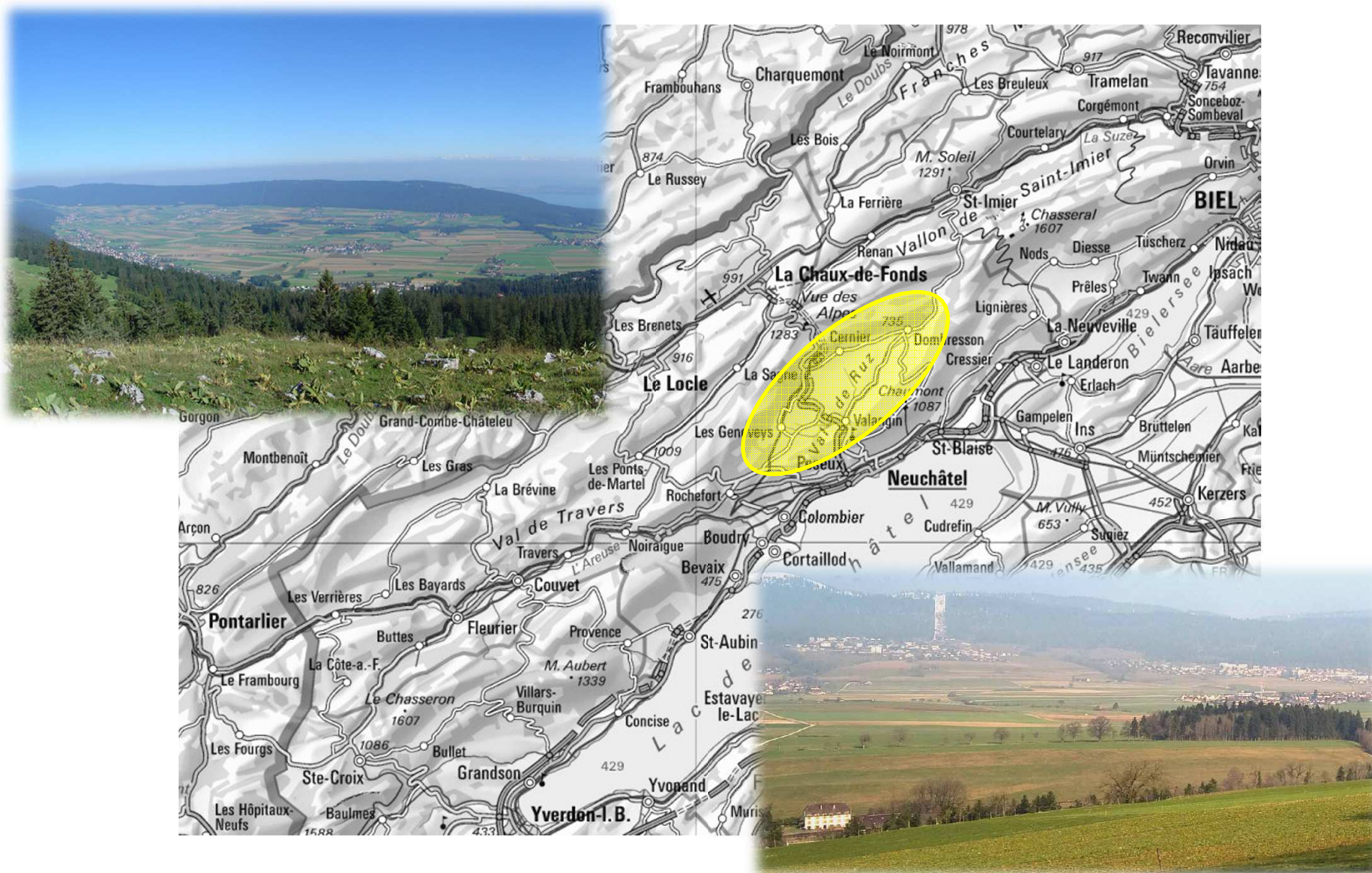
Journée technique des distributeurs d'eau romands

Yverdon-les-Bains

mercredi 26 janvier 2011

Didier Gretillat – Président du comité régional du **MultiRuz**

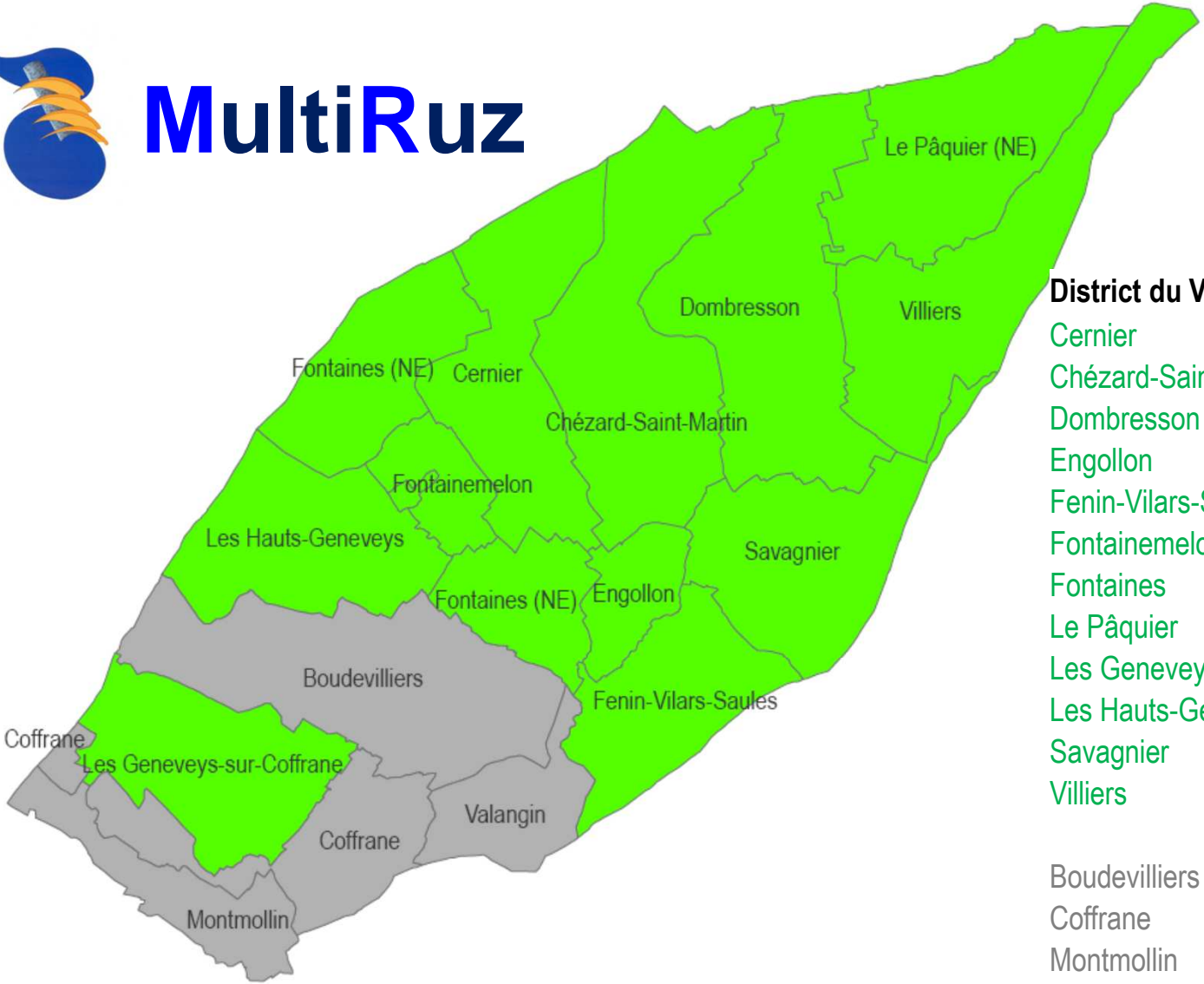
Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz



Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz



MultiRuz



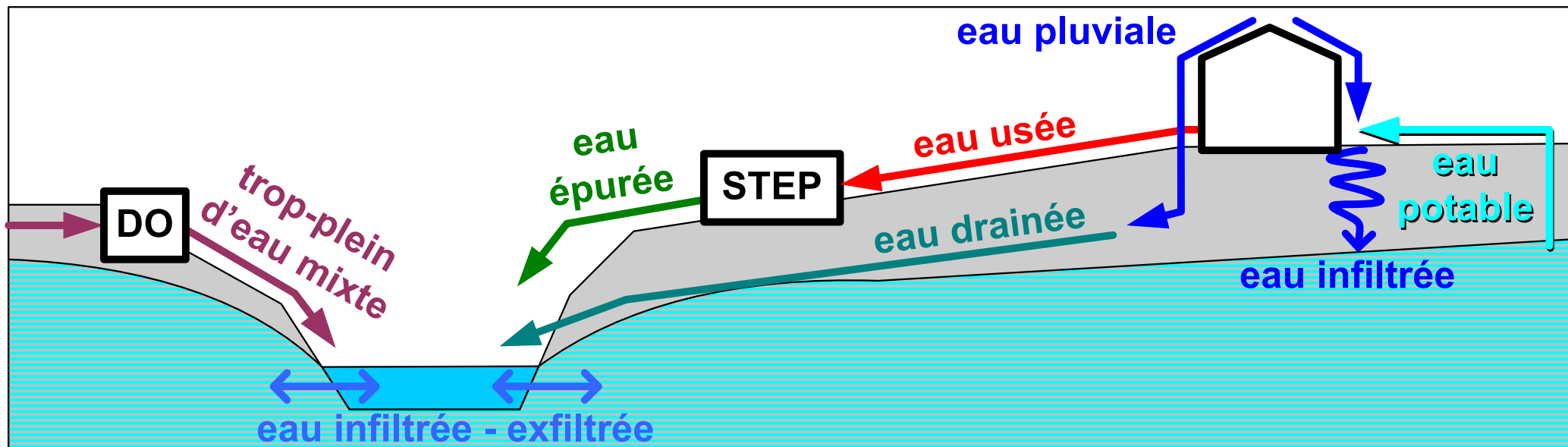
District du Val-de-Ruz

Cernier	2'200	} 12 com. 13'358 (85%)
Chézard-Saint-Martin	1'768	
Dombresson	1'605	
Engollon	103	
Fenin-Vilars-Saules	793	
Fontainemelon	1'584	
Fontaines	1'124	
Le Pâquier	215	
Les Geneveys-sur-Coffrane	1'506	
Les Hauts-Geneveys	822	
Savagnier	1'196	
Villiers	442	
Boudevilliers	789	} 4 com. 2'413 (15%)
Coffrane	663	
Montmollin	541	
Valangin	420	
15'771		

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Pourquoi gérer tous les réseaux ensemble ?

- Au Val-de-Ruz, les réseaux sont très fortement liés :



- Le cycle de l'eau est caractérisé par un lien très étroit entre les cours d'eau, la nappe phréatique, les captages d'eau potable et les réseaux d'eau potable, des eaux usées et eaux claires et des drainages agricoles
- Pour coordonner ces 5 réseaux, les optimiser et en maîtriser les risques, ils doivent être gérés par **une seule entité responsable**.

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

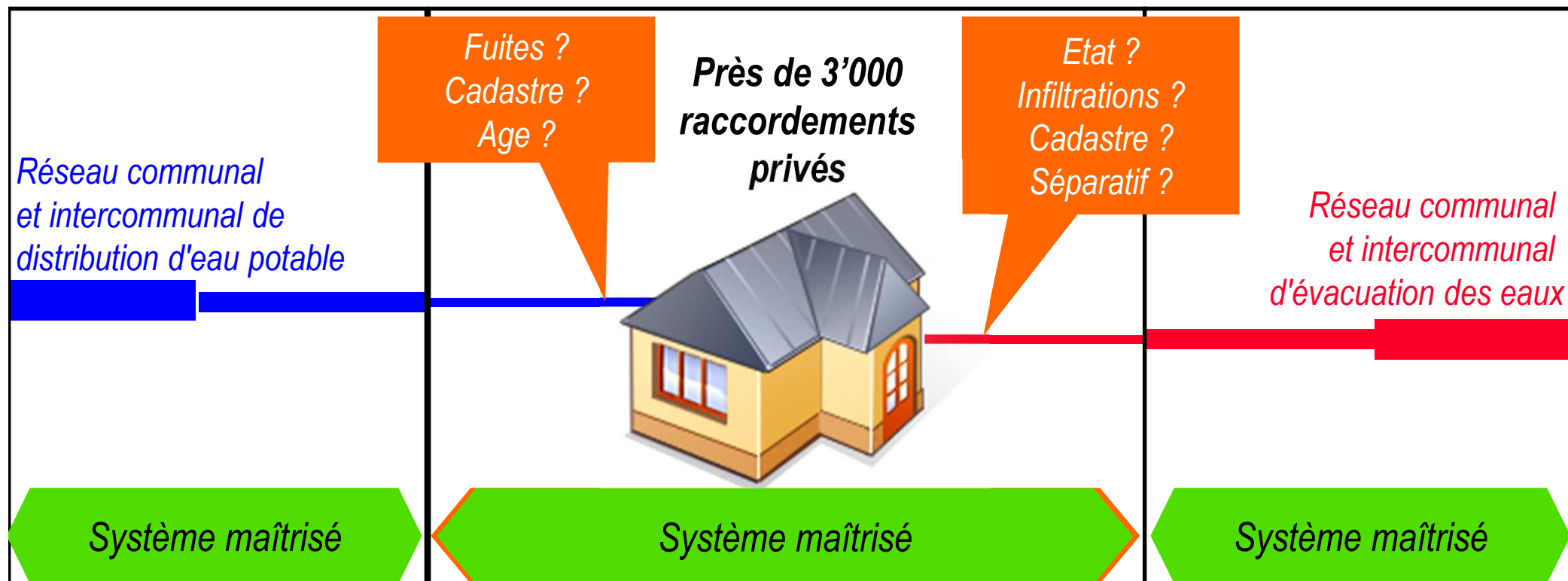
De quoi parlons-nous ?

- **Ressources en eau et eau potable**
- **Evacuation et traitement des eaux**
 - **Eaux usées**
 - **Eaux claires**
- **Drainages agricoles**
- **Cours d'eau**
- **Finances**
- **Qualité / sécurité des prestations**

*Gestion intégrée des
eaux du Val-de-Ruz
par bassin versant*

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Les branchements privés sont aussi repris



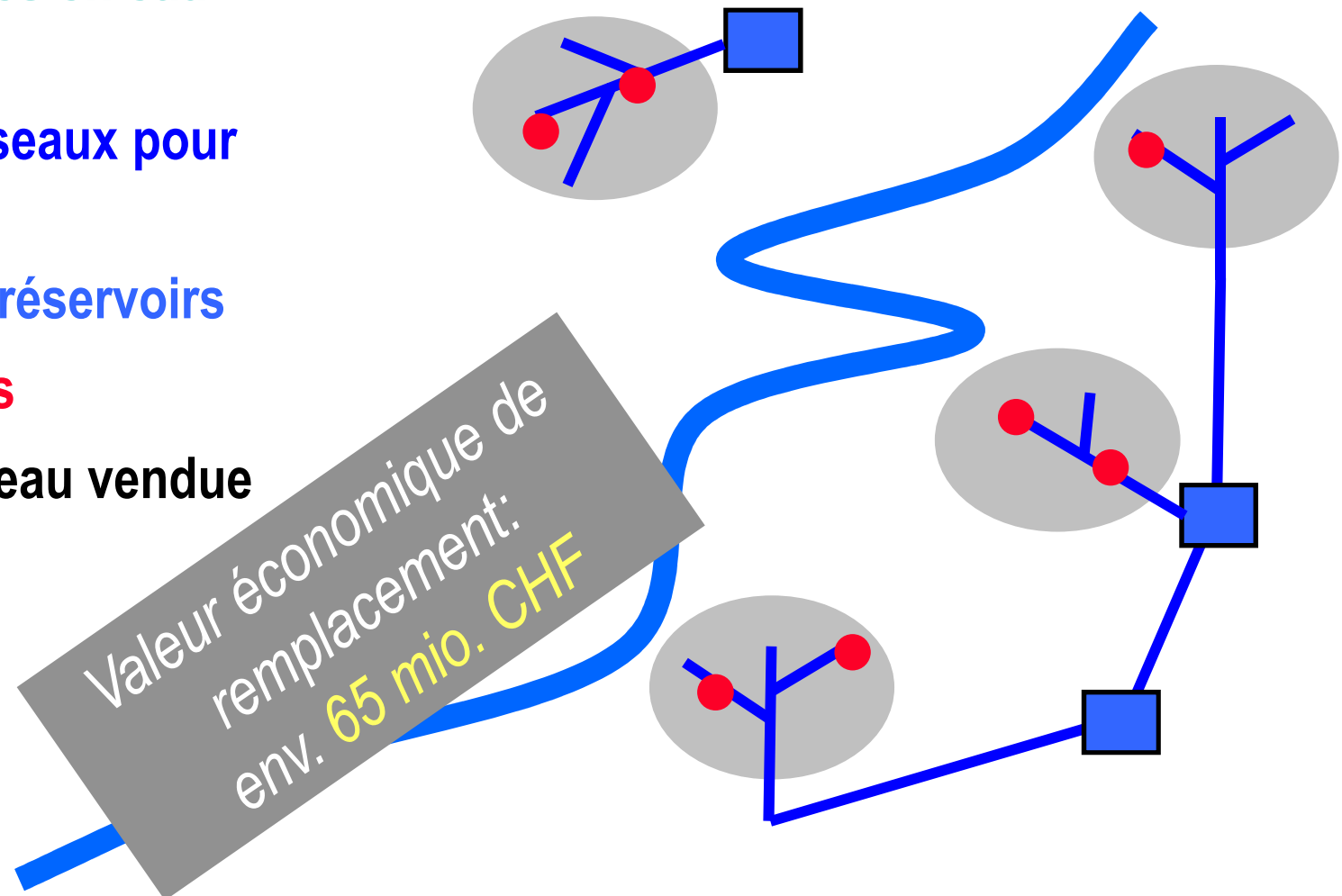
Conclusion: pour disposer d'un réseau performant dans son ensemble, il faut le confier à un seul gestionnaire !

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Eau potable

- Les ressources en eau souterraines
- 118 km de réseaux pour l'eau potable
- 16 000 m³ de réservoirs
- **515 hydrantes**
- 950'000 m³ d'eau vendue

Pour les 16 communes du district



Pourquoi avoir créé une telle structure ?

Exemples de questions et remarques échangées entre conseillers communaux, responsables politiques en charge de l'eau et de l'assainissement (en 2006-2007):

- « Nos infrastructures souterraines, souvent centenaires, manquent d'entretien... on ne les voit pas ! »
- « Où sont les limites entre les ouvrages gérés par le syndicat et par ma commune ? C'est flou... »
- « Je n'ai pas de personnel qualifié, et je dois beaucoup faire moi-même »
- « On ne prend pas le temps de suivre le manuel d'autocontrôle de l'eau potable. Et s'il y avait un problème avec l'eau potable dans ma commune ? »

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Pourquoi avoir créé une telle structure ?

- « On n'arrive pas à contrôler systématiquement les raccordements privés d'eaux claires et d'eaux usées des nouvelles constructions de notre commune. »
- « Les plans de notre cadastre des conduites souterraines ne sont pas à jour: les données sont éparpillées un peu partout : plans papier, support informatique chez trois bureaux d'ingénieurs différents. »
- « On assure l'entretien au coup par coup, et plus spontanément pour le réseau d'eau potable que pour celui de l'assainissement »

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Pourquoi avoir créé une telle structure ?

- « Nos PGEE (plans généraux d'évacuation des eaux communaux) sont tous en vigueur, mais nous ne sommes pas forcément convaincus que les travaux qui en découlent apportent une réelle efficacité à l'échelle du bassin versant ! Par exemple: ma mesure sera-t-elle utile si la commune voisine qui reçoit une partie de mes eaux ne fait rien ? »
- « Au niveau de l'administré : pourquoi les tarifs entre deux communes qui se touchent sont-ils si différents – parfois du simple au double – pour des prestations comparables ? »

Pourquoi avoir créé une telle structure ?

En résumé:

- Limites de nos communes (de 100 à 2200 habitants): pas de service technique ad hoc.
- Manque de suivi dans les prestations à réaliser.
- Responsabilités politiques difficiles à assumer (compétences, moyens ou temps de faire toutes les tâches, souvent lourdes, techniques et complexes, avec une durée de mandat souvent courtes)

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Vision développée le 23 juin 2007 :

1. La gestion des eaux du Val-de-Ruz est confiée à **une seule entité** qui regroupe toutes les communes.
2. Cette entité est l'**unique répondant** de la gestion des eaux pour les particuliers, les communes, l'Etat et la Confédération.
3. Son statut sera impérativement **public** (syndicat régional, pas une S.A.)
4. Elle dispose d'une **équipe de professionnels** qui exécute toutes les tâches de gestion des eaux.
5. Elle est **propriétaire des réseaux** d'eau potable, d'assainissement et de drainage
6. Elle **encaisse les taxes** d'eau potable, d'assainissement et de drainage.
7. Elle les **réinvestit** selon une **planification à long terme**, définie sur l'ensemble de la région et selon des priorités établies sur la base d'un rapport efficacité/coût maximal.
8. Elle **gère toutes les données** relatives à son activité de manière centralisée et les met à disposition des communes.

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Comment fonctionne ce syndicat ? (1)

- **Législatif = 24** délégués (2 par commune) = **Conseil régional** :
 - 1 délégué du législatif et 1 de l'exécutif communal
 - adopte le budget et les règlements, approuve les comptes et le rapport de gestion, vote les crédits d'investissements, les contributions perçues, etc.
- **Exécutif = 5** membres (miliciens) = **Comité régional** :
 - exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à un autre organe du syndicat
 - prend toutes les mesures propres à atteindre les buts que s'est fixé le syndicat et à sauvegarder ses intérêts
 - gère les affaires du syndicat, tient les comptes, établit le budget et élabore un plan financier
 - est compétent pour conclure ou renouveler des emprunts, pour les dépenses non budgétisées jusqu'à 1% du budget annuel, ainsi que pour engager les personnels technique et administratif

Comment fonctionne ce syndicat ? (2)

- **Commission financière et de gestion** = 5 membres issus du Conseil régional
 - examine le budget, la gestion, les comptes, ainsi que tous les objets portés à l'ordre du jour du Conseil régional
 - présente son rapport relatif à ces objets au Conseil régional
- **Opérationnel**
 - équipe d'employés professionnels
 - mandataires externes

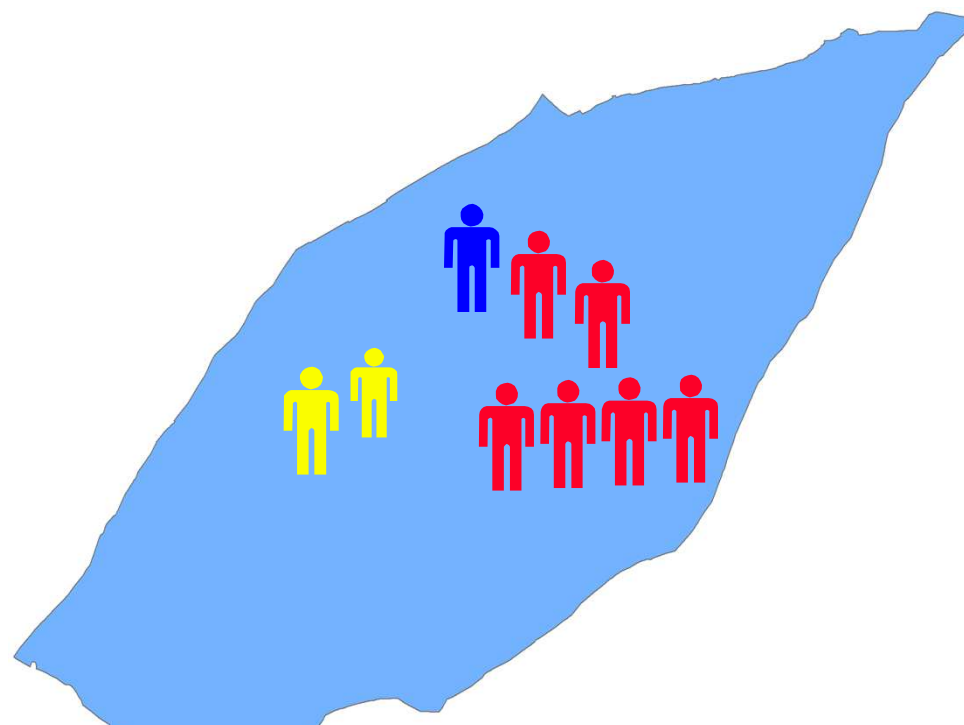
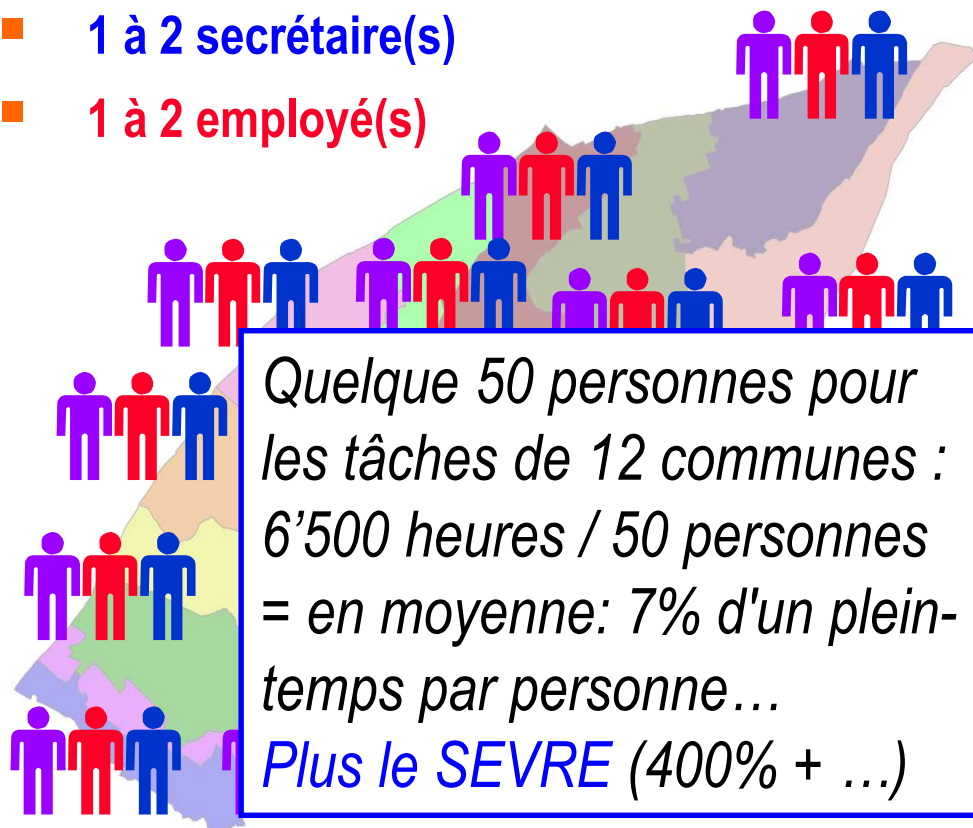
Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

2010: > 50 intervenants dispersés et intermittents

2011 : une équipe professionnelle permanente

Dans chaque commune, l'eau mobilise:

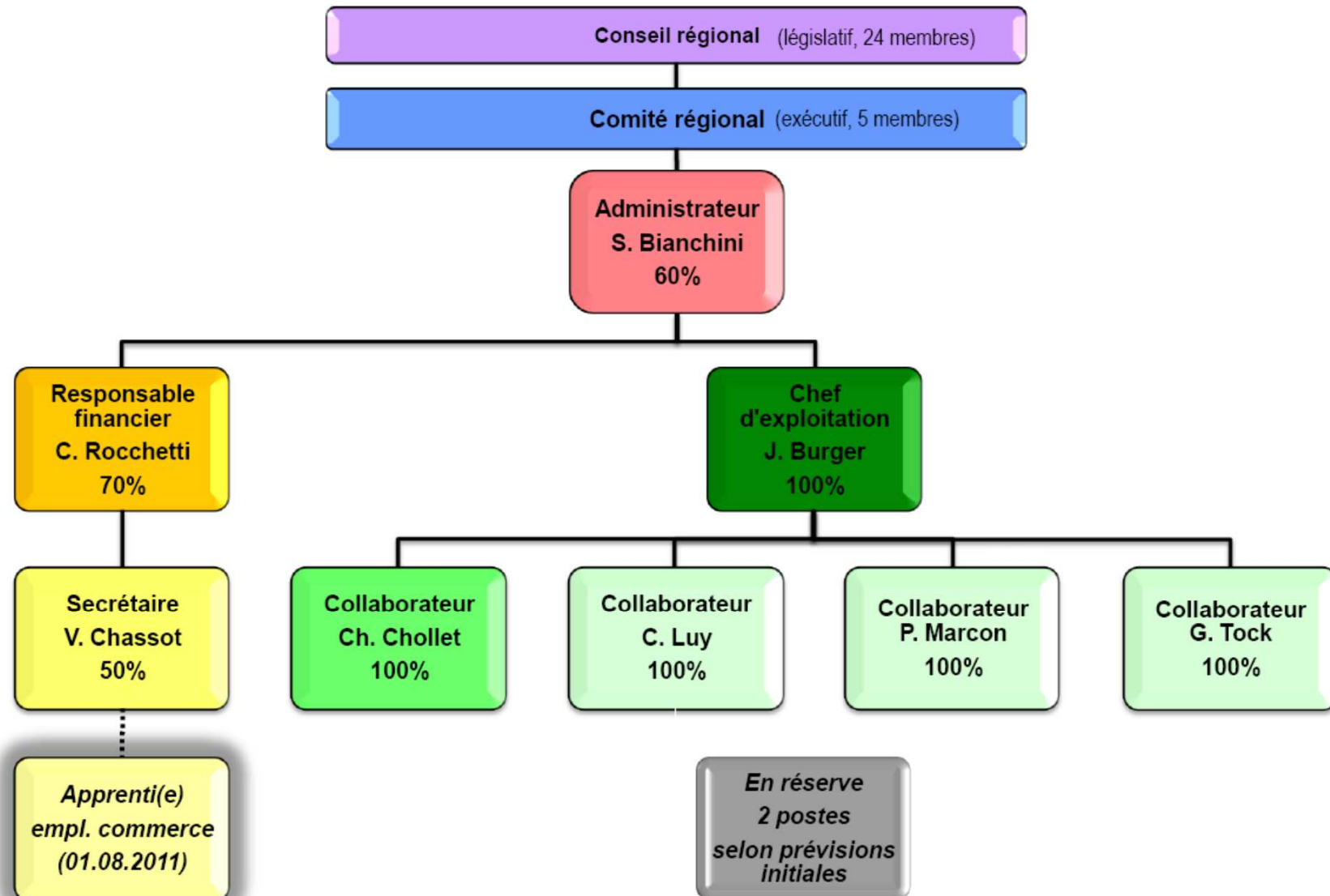
- 1 à 2 Conseillers communaux
- 1 à 2 secrétaire(s)
- 1 à 2 employé(s)



7 à 9 personnes à plein temps
au sein d'un nouveau syndicat

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Organigramme de MultiRuz



Défis de l'eau au Val-de-Ruz (1)

- Dans le Val-de-Ruz, ressources en eau précieuses, cours d'eau très sensibles à la pollution en raison notamment de leur faible débit d'étiage. Des efforts concertés entre communes étaient indispensables, mais cette coordination était quasiment impossible auparavant avec cette mosaïque de structures administratives et politiques (12 communes, 2 syndicats intercommunaux, 1 association et près de 3'000 propriétaires privés).
- Depuis plusieurs années, les ressources locales en eau ne suffisent plus, suite à une pluviométrie déficiente et aux importantes pertes d'eau (40% !) dans des réseaux de distribution souvent centenaires (l'alimentation en eau de secours doit régulièrement être sollicitée).

Défis de l'eau au Val-de-Ruz (2)

- Ressources en eau fragiles, de part la proximité des activités agricoles et d'un site proche contaminé par des solvants chlorés (ancienne STEP).
- Distributeur d'eau doit désormais assurer le contrôle des installations intérieures.
- D'importants investissements tant dans l'eau potable que dans l'assainissement doivent être réalisés pour maintenir la valeur des infrastructures, sécuriser l'approvisionnement et la distribution en eau, ainsi que les besoins de la défense incendie.

Régionalisation de la gestion des eaux dans le Val-de-Ruz

Les clés du succès (1)

- Initié en 2007 **par la base**, les exécutifs communaux et non par une exigence légale, le projet a eu l'ambition de regrouper sur une base participative et volontaire l'ensemble des communes dans une réelle démarche régionale.
- Echo très favorable dans la plupart des communes du district, mais au prix d'une **information soutenue**. La mise en commun du patrimoine de l'eau permet d'assurer une gestion globale et durable de l'eau sur l'ensemble de son cycle par bassin versant.
- Il permet de **professionnaliser** la gestion des eaux et de réaliser des investissements efficaces procurant des **économies d'échelle** de l'ordre de 25%, les priorités s'exerçant sur un multiple de l'investissement communal

Les clés du succès (2)

- **L'uniformisation des tarifs** sur toute la région pour les mêmes prestations et un service de piquet 7 jours/ 7 et 24h/ 24 pour le citoyen-consommateur
- **La reprise des infrastructures privées:** maîtrise totale du système
- Par une gestion dynamique de l'ensemble des eaux sous la conduite d'une **direction unique libérée de toute contrainte territoriale** Le MultiRuz peut mettre en œuvre des améliorations conséquentes en s'attachant à résoudre les problèmes pratiques de ressources et d'environnement auxquels les communes ont de plus en plus de mal à répondre.

Régionaliser la gestion des eaux...



... un projet durable, au service des citoyens
(et de notre environnement !)